
210ème séance plénière

PC Journal No 210, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 287

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 261 (PC.DEC/261) du 22 octobre 1998 de tenir le séminaire de l'OSCE sur "La coopération entre les organisations et institutions internationales : expérience et perspectives dans l'Europe du Sud-Est",

- Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation du Séminaire, joints en annexe.

ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITES D'ORGANISATION
DU SEMINAIRE DE L'OSCE SUR LA COOPERATION
ENTRE LES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES :
EXPERIENCE ET PERSPECTIVES DANS L'EUROPE DU SUD-EST

(Sofia, 17 - 19 mai 1999)

I. ORDRE DU JOUR ET CALENDRIER

Lundi 17 mai 1999

Séance d'ouverture

Présidence : L'Ambassadeur Giancarlo Aragona, Secrétaire général de l'OSCE

9 h 30 - 10 heures

- Allocution d'un représentant de la Bulgarie
- Discours d'un représentant du Président en exercice de l'OSCE

Séance de travail 1 : Trois ans après Dayton - Enseignements tirés de la Bosnie-Herzégovine

Modérateur : L'Ambassadeur Hervé Ladsous (France)

Rapporteur : ...

10 heures -
13 heures

Contributions :

- Carlos Westendorp, Haut Représentant
- L'Ambassadeur Robert Barry, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine
- Un représentant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) (Force de stabilisation - SFOR)
- Un représentant de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
- L'Ambassadeur Henry Jacolin, Représentant spécial du Président en exercice pour les négociations au titre de l'Article V

Discussion

11 h 30 - 11 h 50 Pause café

Séance de travail 2 : Reconstruction après un conflit en Albanie et en Croatie - Le rôle des organisations internationales

Modérateur : L'Ambassadeur Jutta Stefan-Baastl (Autriche)

Rapporteur : ...

15 heures -
18 heures

Contributions :

- L'Ambassadeur Tim Guldemann, Chef de la Mission de l'OSCE en Croatie
- L'Ambassadeur Daan Everts, Chef de la Présence de l'OSCE en Albanie
- Un représentant du Conseil de l'Europe
- Un représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Discussion

16 h 30 - 16 h 50 Pause café

Mardi 18 mai 1999

Séance de travail 3 : Le rôle de l'OSCE dans la gestion des crises - le cas du Kosovo

Modérateur : L'Ambassadeur Adam Kobieracki (Pologne)

Rapporteur : ...

10 heures -
13 heures

Contributions :

- Max van der Stoel, Haut Commissaire pour les minorités nationales
- Un représentant du Président en exercice (Norvège)
- L'Ambassadeur William Walker, Chef de la Mission de vérification de l'OSCE au Kosovo
- L'Ambassadeur Márton Krasznai, Directeur du Centre de prévention des conflits
- L'Ambassadeur Gérard Stoudmann, Directeur du BIDDH
- Un représentant du HCR
- Un représentant de l'OTAN

Discussion

11 h 30 - 11 h 50 Pause café

Séance de travail 4 :

Discussion
de groupe : La primauté du droit, le développement économique et la société civile : leur rôle pour l'instauration d'une région de stabilité et de développement dans l'Europe du Sud-Est

Modérateur : L'Ambassadeur Lars-Erik Lundin, Commission européenne
Rapporteur : ...

15 heures -
18 heures :

Contributions :

- Thomas Price, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE
- Un représentant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
- Un représentant de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est
- Un représentant du Processus de Royaumont
- Un représentant du Conseil de l'Europe
- Un représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE)

16 h 30 - 16 h 50 Pause café

Mercredi 19 mai 1999

Séance de travail 5 :

Discussion
de groupe : Institutions se renforçant mutuellement et rôle de l'OSCE

Présidence : L'Ambassadeur Kai Eide (Norvège)

Rapporteur : ...

10 heures - midi :

Contributions :

- Max van der Stoep, Haut Commissaire pour les minorités nationales
- L'Ambassadeur Gérard Stoudmann, Directeur du BIDDH
- Un représentant du Département des affaires politiques (DPA/ONU)
- Un représentant du Conseil de l'Europe
- Un représentant de l'Union européenne
- Un représentant de l'OTAN
- Un représentant du Processus de Royaumont

- Un représentant de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est
- Un représentant de la Coopération de la mer Noire
- Un représentant de l'Initiative centre-européenne
- L'Ambassadeur Niels Daag (Suède)
- Un représentant du Cooperation Process of South-East Europe

Conclusions et enseignements :

Présidence : L'Ambassadeur Kai Eide (Norvège)

Midi - Résumés des rapporteurs de séance
- Observations finales présentées par un représentant de la Bulgarie

13 heures Clôture du séminaire

II. MODALITES D'ORGANISATION

Participation

Représentants d'Etats participants intéressés
Représentants d'institutions de l'OSCE
Représentants d'organisations internationales
Représentants d'ONG
Personnel du Secrétariat

Le séminaire se déroulera en cinq séances de travail du lundi 17 au mercredi 19 mai 1999.

Les séances de travail seront présidées par des représentants de l'Etat hôte ou d'autres Etats participants et du Secrétariat de l'OSCE.

La langue de travail sera l'anglais.

Les organisations internationales ci-après seront invitées à participer aux débats du séminaire et à y présenter leurs contributions : Organisation des Nations Unies (ONU), Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), Bureau du Haut représentant, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE), Conseil de l'Europe, Banque mondiale, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Force de stabilisation (SFOR), Union de l'Europe occidentale, Coopération économique de la mer Noire, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Processus de Royaumont, Union européenne, Cooperation Process of South-East Europe.

Les partenaires méditerranéens pour la coopération de même que le Japon et la République de Corée seront invités à participer aux débats du séminaire et à y présenter leurs contributions.

Les représentants d'ONG peuvent assister et participer aux débats conformément aux règles de l'OSCE (après notification préalable).

Les orateurs sont priés de donner leurs déclarations par écrit à l'avance. Leur intervention ne devrait pas dépasser 15 minutes (sauf lors de la séance d'ouverture).

D'autres règles et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront *mutatis mutandis* au séminaire.